

Séance du 19 décembre 2022

Membres en exercice : 11	<i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre , à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent MILHORAT</i>
Présents : 7	
Absents : 3	
Représentés : 1	Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL
Votants : 8	
Pour : 8	Représentés : Magnolia PONS par Laurent MILHORAT
Contre : 0	Absents : Arnaud BUSCAIL, Gwenaëlle LAPEYRE, Jean-François THEUILLON
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Madame LACANAL Carole
	Date de la convocation : 14 décembre 2022

Objet : Décision modificative 2022-003

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT expose que les crédits de certains articles du Budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses d'Investissement de l'exercice 2022.

Il y a lieu de voter des crédits complémentaires en section d'Investissement pour régulariser les écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'adopter la décision modificative n° 3 au budget principal 2022 comme suit :

Section d'Investissement (Dépenses)

Imputation	Libellé	Dépenses
10226	Taxe Aménagement	+ 500
2131	Bâtiments Publics	- 500
TOTAL		0

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est équilibré en dépenses comme en recette à **420 811 €**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

A Sabarat, le 19 décembre 2022

Le Maire,
Laurent MILHORAT

Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après dépôt en Sous-préfecture le
après publication ou notification le

22 DEC. 2022
22 DEC. 2022
22 DEC. 2022



RF SOUS PREFECTURE DE SAINT GIRONS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/12/2022 009-210902532-20221219-2022_24-DE